

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du jeudi 24 avril 2025** concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : MASTER 2
Domaine : Sciences humaines et sociales
Mention : Géographie
Parcours : Géographies, espaces homme-environnement, ressources

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. GAUCHON Christophe, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université.
- Mme. FORGET Marie, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences.
- Mme. GIRAULT Camille, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences.

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. GAUCHON Christophe, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université.

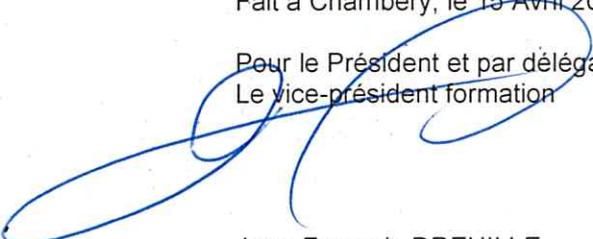
Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 15 Avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP